



La pratique professionnelle du traducteur et de l'interprète assermenté, juridique et judiciaire

Type de publication : Article de collectif

Collectif : [La traduction juridique et économique. Aspects théoriques et pratiques](#)

Auteur : Expósito Castro (Carmen)

Résumé : Le diplôme de « Traducteur/trice -Interprète Assermenté/e », que l'on obtient en passant un examen officiel organisé par le ministère des Affaires étrangères, est obligatoire pour pouvoir effectuer des traductions certifiées. En revanche, la profession de traducteur judiciaire n'exige aucun diplôme pour être exercée. En France, les conditions à réunir pour l'exercice de la traduction assermentée diffèrent de celles de l'Espagne.

Pages : 153 à 168

Collection : [Translatio](#), n° 4

Série : Problématiques de traduction, n° 3

Thème CLIL : 3147 -- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, LETTRES -- Lettres et Sciences du langage -- Linguistique, Sciences du langage

EAN : 9782406095804

ISBN : 978-2-406-09580-4

ISSN : 2800-5376

DOI : 10.15122/isbn.978-2-406-09580-4.p.0153

Éditeur : Classiques Garnier

Mise en ligne : 17/12/2019

Langue : Français

Mots-clés : Droit, formation des traducteurs, interprétation, traduction assermentée, traduction juridique

[Afficher en ligne](#)